

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 03 – 26 : POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU
Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Engagement et de l'Expertise professionnelle, et plus particulièrement l'IFSE (Indemnité des Fonctions des Sujétions et d'Expertise), a été mis en place dans notre collectivité à l'issue du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 et a, depuis lors, remplacé l'ensemble des anciens régimes indemnitaires pour les cadres d'emplois concernés au fur et à mesure de la parution des décrets d'application.

L'arrêté du 7 décembre 2017 prévoit l'adhésion au dispositif du cadre d'emploi des Conservateurs du Patrimoine pour lesquels je vous propose d'autoriser la mise en œuvre du dispositif dans les limites prévues par la Fonction Publique d'État.

Vous trouverez ci-après la liste des cadres d'emplois éligibles à l'IFSE avec les montants plafonds pouvant être alloués.

MONTANTS MAXIMUMS ANNUELS ALLOUES AU TITRE DE L'IFSE

(mise à jour au 01/03/2018)

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) AGENTS NON LOGES
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1		49 980 €
Groupe 2		46 920 €
Groupe 3		42 330 €
ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		
Groupe 1		36 210 €
Groupe 2		32 130 €
Groupe 3		25 500 €
Groupe 4		20 400 €
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE		
Groupe 1		46 920 €
Groupe 2		40 290 €
Groupe 3		34 450 €
Groupe 4		31 450 €
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Groupe 1		17 480 €
Groupe 2		16 015 €
Groupe 3		14 650 €
ANIMATEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1		17 480 €
Groupe 2		16 015 €
Groupe 3		14 650 €
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		
Groupe 1		11 970 €
Groupe 2		10 560 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
Groupe 1		11 340 €

Groupe 2		10 800 €
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
AGENTS DE MAITRISE		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €
ADJOINTS TECHNIQUES		
Groupe 1		11 340 €
Groupe 2		10 800 €

L'ensemble des conditions d'attribution ou de modulation de l'IFSE telles que précédemment décidées, seront appliquées à l'identique sur tous ces cadres d'emplois.

Ce dossier a en outre été présenté au Comité Technique le 12 mars 2018 où il a reçu un avis favorable unanime.

Je vous remercie d'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre la mise en œuvre du dispositif dans ces conditions.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, le jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le...30.mars.2018
GUJAN-MESTRAS le.30.mars.2018.....